



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>36436</b>	De <b>M. Guillaume Vuilletet</b> ( La République en Marche - Val-d'Oise )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enfance et familles		<b>Ministère attributaire</b> > Enfance
<b>Rubrique</b> > professions et activités sociales	<b>Tête d'analyse</b> > Situation des assistants familiaux	<b>Analyse</b> > Situation des assistants familiaux.
Question publiée au JO le : <b>16/02/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Guillaume Vuilletet attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur la situation des assistants familiaux. Dans un rapport de 2013, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) avait signalé la réduction alarmante de l'offre de placement familial pour les mineurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Ce chiffre serait passé de 50 000 assistants familiaux en 2012 à 37 500 en 2018 selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) dans le cadre d'une moyenne d'âge en hausse et qui s'établit désormais à 55 ans. Cette profession pâtit des soupçons d'abus qui règnent parfois autour de l'accueil des mineurs et qui demande un investissement total de la part des structures familiales. Cette situation avait été particulièrement ciblée par le secrétariat d'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022. Alors que les discussions sur la rénovation de la profession d'assistant familial ont été reportées en raison de la crise sanitaire, il souhaiterait savoir ce que le secrétariat entend proposer pour réformer un métier essentiel aux services de la protection de l'enfance, et dont les effectifs fondent ces dernières années.